

N° 35831

Le 26 juin 2014

June 26, 2014

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Wagner

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Transit du Roy inc.

Transit du Roy Inc.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Commission de la santé et de la sécurité du
travail

Commission de la santé et de la sécurité du
travail

Intimée

Respondent

- et -

- and -

Commission des lésions professionnelles et
Procureur général du Québec

Commission des lésions professionnelles and
Attorney General of Québec

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec

N° 35831

(Montréal), numéro 500-09-022272-116,
2014 QCCA 278, daté du 14 février 2014,
est rejetée sans dépens.

(Montréal), Number 500-09-022272-116,
2014 QCCA 278, dated February 14, 2014,
is dismissed without costs.

J.C.C.
C.J.C.